



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Papeete, le 09 mai 2022

### **Elections législatives: clôture de la période de dépôt des candidatures le vendredi 13 mai à 18h et date limite de dépôt des listes pour bénéficier de l'aide publique aux partis politiques le jeudi 26 mai à 18h**

La période de dépôt des candidatures aux élections législatives des 4 et 18 juin 2022 s'achèvera le **vendredi 13 mai 2022 à 18 heures**. Aucune candidature ne pourra être reçue au-delà de cette date et de cet horaire.

Il est rappelé que les candidatures doivent être **déposées par le candidat en personne ou son suppléant, uniquement au Haut-commissariat, à la Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ)**, bureau de la réglementation et des élections, avenue Pouvana'a Oopa, de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h, **les jours ouvrés**. Une permanence sera assurée le **vendredi 13 mai 2022 jusqu'à 18 heures**.

Les informations portant sur le contenu de la déclaration de candidature et les pièces justificatives à produire sont précisées dans le **mémento à l'usage des candidats**, mis en ligne dans la rubrique « élections législatives 2022 » sur le site Internet du Haut-commissariat.

Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier jour pour déposer leur candidature afin d'en faciliter le dépôt et l'enregistrement.

- **Aide publique aux partis et groupements politiques : la date limite de dépôt des listes est le 26 mai à 18h**

Par dérogation au régime des déclarations en métropole qui se font auprès du Ministère de l'intérieur, les partis politiques nationaux ou locaux qui présentent des candidats uniquement en outre-mer pourront déposer leur liste « localement » c'est-à-dire au Haut-commissariat de la République. Les partis qui n'auront pas déposé la liste des candidats qu'ils présenteront ne seront pas éligibles à l'aide publique.

La liste peut être déposée auprès de la Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ), bureau de la réglementation et des élections, avenue Pouvana'a Oopa, les jours ouvrés, du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h, et le vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 15h. Une permanence sera également assurée **le jeudi 26 mai 2022 jusqu'à 18 heures**.

Toutes les informations utiles relatives à ce dispositif sont disponibles dans le mémento du candidat (p.16 à 18 et annexe 6 bis).

Les listes des candidats présentés seront ensuite rendues publiques sur le site internet du ministère de l'intérieur.

La Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ), bureau de la réglementation et des élections, se tient à l'entière disposition des candidats pour tout complément d'information éventuel.

Téléphone : 40 46 47 00 - Mèl : [election@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:election@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

## Cabinet

### Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 89 43 00 31  
Mél : [communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

BP 115 – 98713 Papeete  
Avenue Pouvana'a Oopa